

## L'édition de support de cours dans le secteur de la formation professionnelle

Dans la majorité des professions, une collaboration régionale active et importante existe pour la réalisation de moyens d'enseignement. Afin d'encourager les initiatives d'enseignants du secteur ou de professionnels de la discipline, le groupe romand d'experts en moyens d'enseignement (GREME) a été créé il y a un peu plus de vingt ans. Suite au rattachement de la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) au secrétariat général de la CIIP et à l'adoption en février 2004 d'une convention administrative intercantonale sur les moyens d'enseignement, ce groupe est devenu la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME).

Les membres de la CREME s'attachent à impliquer les associations professionnelles dans la démarche d'ouvrages communs de qualité et au meilleur prix pour les apprenants.

Beaucoup d'associations répondent favorablement à cette sollicitation; dans un nombre non négligeable de cas, elles prennent même en main la coréalisation, voire le cofinancement des ouvrages. Les supports pour les métiers du bois ou ceux destinés au commerce de détail en sont l'illustration tangible. Cet engagement correspond bien souvent à une volonté d'harmonisation nationale et s'exprime par l'ouvrage unique, traduit dans les différentes langues nationales.

Le marché romand n'offre que rarement un potentiel suffisant pour l'autofinancement d'un ouvrage. Aussi la CREME est-elle appuyée dans sa démarche par une participation des cantons, via le fonds d'édition. Pour la traduction d'ouvrages, la nouvelle loi sur la formation professionnelle prévoit, à l'art. 55, un appui financier au bénéfice des minorités linguistiques.

Malgré ces appuis, les effectifs parfois très faibles de certaines voies de formation rendent difficile l'édition d'un support. C'est bien souvent grâce à l'aide de l'association que l'exercice est rendu possible. Ainsi, les professionnels vaudois de l'automobile ont-ils injecté près de 30 000 francs pour permettre la réalisation d'une traduction de l'ouvrage utilisé en Suisse alémanique et surtout sa vente au même prix d'un côté et de l'autre de la Sarine.

Les charpentiers, grâce aux aides découlant de l'art. 55 de la nLFP, vont investir quelques dizaines de milliers de francs pour un ouvrage national (D/F/I) vendu au même prix dans les trois régions linguistiques. Et la commission romande des apprentis géomaticiens (CRAG), prendra en charge la rémunération des auteurs d'un ouvrage commun.

Voici autant d'exemples d'investissement en temps, énergie ou argent, de la part des professionnels et du corps enseignant, qui méritent d'être salués, d'autant plus qu'ils sont bien souvent bénévoles ou fort peu rémunérés.

Certes, il ne faut pas ignorer que dans certains domaines professionnels mieux dotés en effectifs, le marché est plus attrayant. On prône alors la liberté de commerce et l'initiative privée, parfois même au détriment de l'intérêt de l'apprenant; non que l'ouvrage soit de mauvaise facture, mais parce que son prix pourrait être sensiblement réduit dans le cadre d'une réflexion globale, au sens de l'instruction publique dans son ensemble.

C'est là l'un des dossiers dont s'est saisie la CREME, devenue éditrice avec la CIIP. Elle entend le mener à bien ces deux prochaines années, en collaboration notamment avec la CRFP.

